

Le développement social au Québec

Tendances et caractéristiques d'une démarche en devenir

Michel Morel

Conseiller en développement social à l'Institut national de santé publique du Québec.

Réal Boisvert

*Directeur de la revue **Développement social**.
Conseiller en recherche à Agence de développement des réseaux de la santé et des services sociaux Mauricie et Centre-du-Québec. Membre du comité de rédaction de la revue **Développement social**.*

De l'adoption de la Politique de santé et de bien-être (1991) à la mise en place, aux plans national, régional et local, de différents forums de réflexion et de discussion (1998), les auteurs s'intéressent au contexte général, aux dynamiques particulières et aux enjeux qui ont influencé les acteurs institutionnels et communautaires québécois au regard de leurs efforts pour faire émerger une vision commune du développement social au Québec. Ils examinent ensuite les motivations diverses qui ont inspiré ces mêmes acteurs pour étendre à l'ensemble du territoire québécois un vaste réseau de développement social. Après avoir analysé les étapes ayant conduit à l'implantation de la démarche, à l'adoption d'une vision d'ensemble et à la constitution des réseaux, il est question, enfin, de l'état actuel des lieux du développement social au Québec, en lien avec les catégories conceptuelles usuelles du développement social que sont la participation citoyenne, le renforcement du potentiel individuel et collectif ainsi que le développement des communautés et des milieux de vie. En conclusion, les auteurs examinent les retombées des décisions politiques et administratives les plus récentes sur la pratique du développement social, insistant au passage sur l'importance de préserver les avancées et les acquis des dernières années pour mieux se préparer à affronter les défis à venir en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale.

Au Québec comme ailleurs, aucun groupe ne pourrait prétendre à porter seul la question du développement social. Comme le développement social est le résultat de l'action d'un nombre incalculable d'acteurs, les définitions qui lui sont accolées sont multiples. Il s'agit d'un mouvement dont l'intensité varie et qui emprunte, par le biais des politiques, des programmes ou des projets qui le caractérisent, des avatars divers. Le développement social est donc une mouvance dont l'étendue est vaste et dont la nature est bien souvent disparate.

Cependant, cela ne doit pas empêcher de chercher à comprendre cette mouvance dont on peut retracer les origines, situer historiquement les temps forts, identifier les acteurs principaux, voire mesurer leurs intérêts différenciés et chercher à nommer les enjeux et défis qui lui sont propres. Cela ne saurait toutefois être fait à partir du point de vue de quelqu'un qui surplombe la mêlée. Dans l'état actuel du développement social au Québec, personne, en effet, ne pourrait prétendre occuper un point de vue synoptique capable de décrire l'état des lieux, tel un *Deus ex machina* qui n'est l'objet d'aucune influence particulière et dont le regard est affranchi des limites inhérentes à toutes idéologies.

Voilà donc posé, en même temps que ses limites, l'objet de cet article. Il s'agira ici de rendre compte des tendances récentes et des caractéristiques du développement social au Québec. Cet exercice est mené par deux acteurs impliqués eux-mêmes depuis un certain nombre d'années en développement social, l'un au plan national, l'autre au plan plus régional, le premier en tant qu'expert-conseil et le second en tant que chercheur, les deux, à titre d'observateurs attentifs de la scène publique.

Les lignes directrices du texte s'intéresseront, dans un premier temps, à la démarche québécoise de développement social d'un point de vue historique et contextuel. Il s'agira alors de remonter au coup d'envoi qui l'a lancée de façon plus officielle et plus systématique dans le contexte d'une collectivité à l'intérieur de laquelle la société civile et les organismes communautaires occupent une place et entretiennent des rapports particuliers ; une collectivité qui est à la recherche de nouvelles façons de faire, sur fond de mondialisation et de désengagement des pouvoirs publics, une collectivité qui se retrouve à une sorte de tournant stratégique au regard de la participation des régions et des organisations aux processus de régulation des problèmes sociaux.

Dans un deuxième temps, un regard sera porté sur le développement social comme tel dans le Québec d'aujourd'hui. Quelles sont les actions en cours ? Quelle place les acteurs locaux ou régionaux occupent-ils ? Quelle est leur influence sur les programmes et les politiques nationales ? Autant de questions dont les réponses permettront de tracer, dans un troisième temps, les termes de l'évolution du concept de développement social sur une période d'une dizaine d'années, soit depuis son lancement, en passant par son appropriation par un certain nombre d'acteurs jusqu'à son déploiement sur le terrain et dans les instances organisationnelles des appareils gouvernementaux. Enfin, en conclusion, un certain nombre d'enjeux seront posés afin d'identifier les perspectives qui s'offrent au développement social dans le contexte québécois actuel où persistent toujours des inégalités sociales affligeantes.

À l'origine, une redéfinition des notions de « santé » et de « bien-être » des individus

Lancée par le gouvernement du Québec en 1992, la politique de santé et de bien-être (PSBE) mettait en avant une compréhension renouvelée de la notion de « santé », dorénavant définie comme « la capacité physique, psychique et sociale d'une personne d'agir dans son milieu et d'accomplir les rôles qu'elle entend assumer, d'une manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elle fait partie » (Gouvernement du Québec, 1992). Cette vision de la santé s'appuie sur trois énoncés inédits : « 1. La santé et le bien-être résultent d'une interaction constante entre l'individu et son milieu. 2. Le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être reposent sur un partage équilibré des responsabilités entre les individus, les familles, les milieux de vie, les pouvoirs publics et l'ensemble des secteurs d'activité de la vie collective. 3. La santé et le bien-être de la population représentent un investissement pour la société » (Gouvernement du Québec, 1992).

Ces énoncés sont importants car, d'une part, ils viennent affirmer et situer les limites du réseau de services pour l'amélioration de la santé et du bien-être et, d'autre part, ils mettent en évidence l'importance des facteurs socio-économiques qui conditionnent la santé et le bien-être des personnes ; et, finalement, ils en appellent à la contribution des autres secteurs de la société en vue de réunir des conditions favorables à la santé et au bien-être des personnes. Insistant sur la nécessité

d'agir en amont des problèmes de santé et de favoriser l'action intersectorielle, la PSBE proposait six stratégies d'action : 1) le soutien aux personnes, 2) le soutien aux communautés et à l'action locale, 3) l'amélioration des conditions de vie, 4) l'harmonisation des politiques publiques, 5) l'action avec les groupes vulnérables et, plus spécifiquement pour le système de santé, 6) la recherche des solutions les plus efficaces. (Gouvernement du Québec, 1992).

Réflexion sur de nouvelles conceptions de la santé et le mouvement social dans lequel elles s'inscrivent

Une telle vision de la santé de la population, de ses déterminants et des stratégies à mettre en œuvre n'est pas sans questionner l'ensemble des politiques et programmes des ministères, tout comme ceux émanant du ministère de la Santé lui-même qui, malgré quelques timides avancées, restent fidèles à des modes de fonctionnement fortement imprégnés des traditions propres à l'État-providence et à une conception curative du système de soins de santé (1). Il était donc dans l'ordre des choses qu'elle incite le ministre de la Santé et des Services sociaux à souhaiter la tenue d'un important exercice national de réflexion sur les nouvelles conceptions de la santé et du vaste mouvement social dans lequel elles s'inscrivent : « Ce qui se passe dans tous les milieux au Québec sur le front du développement social, les projets qui émergent d'un peu partout et interrogent les grandes institutions publiques, les problèmes auxquels il faut d'urgence s'attaquer ainsi que les sujets sur lesquels il reste des connaissances à parfaire et des débats à poursuivre font en sorte que je compte sur le Conseil de la santé et du bien-être pour organiser et être le maître d'œuvre, dans deux ans, d'un événement de plus grande envergure » (Conseil de la santé et du bien-être, 1996).

Cet événement de grande envergure souhaité par le ministre se tiendra dans un contexte de crise des finances publiques, de questionnement sur les grandes politiques et sur le rôle de l'État. À cet effet, le sociologue Louis Favreau (2002) fait valoir que, à compter de 1980, le Québec connaît trois formes de crises. D'abord la crise de l'emploi qui s'exprime par le fait que les taux de chômage croissent, que le marché du travail est incapable d'accueillir les jeunes et que se développent diverses formes de précarisation (emplois à durée déterminée, à temps partiel...). La seconde crise est celle des finances publiques, elle-même

(1) Marc Renaud illustre brillamment les limites de la contribution du système de soins au maintien et à l'amélioration de la santé de la population. À cet effet, voir Renaud (1994).

engendrée par la croissance des coûts liés aux programmes sociaux. La troisième est ce qu'il appelle la « *crise des dispositifs traditionnels de socialisation* » (la famille, le réseau de voisinage et l'école).

Un contexte économique et politique en crise

Alors que le Québec est engagé dans un processus de compressions budgétaires sévères devant mener à l'équilibre des finances publiques (2), le lancement d'une telle réflexion sur le développement social est apparu, aux yeux de certains, au mieux comme une utopie véhiculée par des nostalgiques des années de l'État-providence, au pire comme une démarche destinée à distraire l'attention publique des conséquences importantes découlant des compressions budgétaires effectuées dans plusieurs ministères (fermetures d'hôpitaux, coupures de services). Pour d'autres, il apparaissait plutôt que le débat sur les enjeux de développement social était, plus que jamais, nécessaire. Le fait d'initier une réflexion large sur le développement social constituait, en quelque sorte, une occasion favorable au lancement d'un débat entre deux visions de société : entre, d'une part, des valeurs portées depuis des décennies par la population et qui avaient été à l'origine même des politiques sociales québécoises et, d'autre part, par des valeurs plus proches des orientations inspirées de la vague tout à l'économie-privatisation-rationalisation.

Dès 1996, le Conseil de la santé et du bien-être (3) entreprend les travaux de préparation de la démarche de réflexion sur le développement social au Québec. Le premier défi des organisateurs (4) a été de formuler un projet de démarche crédible, une démarche basée sur la participation des personnes et de l'ensemble des acteurs sociaux, une démarche qui prenne en compte et qui s'appuie sur les dynamiques de concertation locales et régionales qui caractérisent la société québécoise, une condition essentielle pour connaître le point de vue des localités et des régions sur ce qu'elles considèrent comme enjeux sociaux prioritaires de leurs milieux. Il importait également d'affirmer

que la démarche, loin de vouloir cautionner quelque forme que ce soit de « *désengagement de l'État* » de ses responsabilités en matière de régulation de l'économie, de maintien de l'ordre social ou d'organisation de services collectifs, visait plutôt à permettre aux différents acteurs de la société civile de participer activement à l'élaboration d'une vision renouvelée du développement social (Conseil de la santé et du bien-être, 1997).

Une société avec des particularités fondamentales

Il fallait donc concevoir une démarche qui prenne en compte les réalités économiques, sociales et politiques du Québec et qui s'appuie sur ce qui est justement le propre de la société québécoise, c'est-à-dire les particularités de son tissu social et la place qui est faite à des valeurs comme la liberté, la solidarité, la justice sociale, l'égalité des chances pour tous, le droit de chacun d'être soutenu par la collectivité en cas de besoin, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à l'accès aux services. Il est essentiel ici de bien saisir toute l'importance de certaines particularités fondamentales de la société québécoise, particularités ayant profondément marqué l'évolution sociale et politique des cinquante dernières années.

Une dynamique décentralisation-centralisation

Une première particularité est certes la dynamique décentralisation-centralisation qui anime le dialogue entre le palier central et les paliers local et régional depuis des décennies. En effet, les rapports entre le gouvernement du Québec et les dix-sept régions administratives sont, depuis longtemps, fortement imprégnés de cette dualité décentralisation-centralisation. L'assise régionale en matière de développement reposait sur les conseils régionaux de développement (5), des structures qui disposaient d'un conseil d'administration où siégeaient des représentants des groupes organisés et des organismes publics locaux et régionaux. Ces conseils étaient chargés de concerter les différents acteurs économiques et sociaux, incluant les élus municipaux, et de définir avec eux les perspectives de développement.

(2) Un engagement gouvernemental désigné sous l'appellation « Déficit zéro en l'an 2000 », découlant du Sommet socio-économique tenu en 1996.

(3) Le Conseil de la santé et du bien-être est un organisme public mis en place par le gouvernement du Québec en vertu d'une loi. Il est constitué de membres provenant de la société civile mais choisis par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Il a pour fonction de conseiller le ministre sur les meilleurs moyens d'améliorer la santé et le bien-être de la population (loi sur le Conseil de la santé et du bien-être, article 16).

(4) Le Comité organisateur de la démarche comprenait des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, du Conseil de la santé et du bien-être et de l'Association des régions du Québec. L'un des auteurs du présent texte, Michel Morel, présidait ce comité.

(5) Depuis 2003, ces structures régionales ont disparu et sont remplacées par les conférences régionales des élus, structures également vouées à la concertation et au développement régional mais dans lesquelles les élus municipaux sont dorénavant fortement majoritaires.

Au fil du temps, soucieuses d'obtenir les pouvoirs requis pour favoriser le développement de leurs milieux, les régions en sont venues à revendiquer une décentralisation des responsabilités et des pouvoirs, une forme de décentralisation qui ne soit pas simplement du délestage de responsabilités du palier central vers le palier régional ou local. Les régions souhaitaient arriver à un nouveau partage des pouvoirs et des responsabilités entre les paliers d'intervention. De leur côté, les gouvernements qui se sont succédé au Québec depuis trente ans, toujours favorables à la décentralisation au niveau des discours, n'ont pas vraiment donné suite aux demandes des régions, se contentant, le plus souvent, soit de confier des responsabilités nouvelles aux régions tout en se gardant les pouvoirs décisionnels, soit de permettre de voir les différents ministères développer des instances locales ou régionales, favorisant ainsi un développement tentaculaire par une présence locale des institutions nationales plutôt qu'un réalignement des rôles et des responsabilités des divers paliers d'intervention.

La place importante de la « société civile » et des citoyens

Une deuxième particularité de la société québécoise est la place occupée, d'une part, par ce qu'il est convenu d'appeler « la société civile » et, d'autre part, par la participation citoyenne. Dans un très grand nombre de secteurs d'activité (santé, services sociaux, culture, développement local et régional), les lieux de concertation qui ont vu le jour ont permis la participation effective des représentants de la société civile et des citoyens à la définition et à la réalisation d'actions concrètes. Ainsi, on a favorisé la mise en place de conseils d'administration ouverts à la participation des citoyens pour gérer des établissements importants, notamment dans le secteur de la santé. De même, des sièges ont été réservés *de facto* à des représentants de groupes sociaux ou d'organismes à buts non lucratifs au sein d'instances locales ou régionales de concertation.

« Les conseils régionaux de développement, les tables sectorielles de concertation, les comités sectoriels de main-d'œuvre, les commissions de partenaires du marché du travail, les centres locaux d'emploi (CLE) et les centres locaux de développement (CLD) sont autant d'espaces nouveaux où les acteurs représentatifs de la société civile peuvent participer à l'élaboration puis à la mise en œuvre des stratégies de développement » (Benoît Lévesque, Gilles Bourque et Yves Vaillancourt, 1999).

Quant à l'importance accordée au mouvement citoyen, de nombreux exemples récents témoignent du fait que des décisions politiques prises « unilatéralement » par le gouvernement, sans prendre en compte le point de vue des citoyens et des organisations présentes dans les milieux, peuvent déclencher des mouvements d'opposition suffisamment forts pour forcer le retrait de certaines politiques gouvernementales (6). Une autre illustration concrète de la place que peut prendre le mouvement citoyen dans l'organisation sociale québécoise est la campagne menée, depuis 1997, par une organisation communautaire, le Collectif pour l'élimination de la pauvreté, qui a conduit le gouvernement du Québec à adopter à l'unanimité, en décembre 2003, la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le développement des organismes communautaires

Par ailleurs, le Québec offre la particularité de pouvoir compter au sein de ses communautés sur un nombre important de ce que l'on désigne par « organismes communautaires », c'est-à-dire des organisations sans but lucratif, issues de la volonté des citoyens et qui, à leur façon, œuvrent à l'amélioration des conditions de vie des personnes par différentes formes d'entraide, d'aide ou de services, par l'éducation populaire ou par des actions de promotion ou de défense de droits sociaux. En ce qui concerne le développement de ces organismes communautaires au cours des trente dernières années, le sociologue québécois Fernand Dumont qualifie le phénomène « *d'innovation sociale majeure des dernières décennies* » : « *Pendant que l'État-providence retenait surtout l'attention, maintenant que des hommes politiques exaltent sur toutes les tribunes l'importance de l'économie et donc de la société marchande, la collectivité québécoise se reconstruit par le bas après avoir été secouée dans ses fondements* » (Fernand Dumont, 1997).

Toujours selon F. Dumont, le phénomène est important : « *On parle de deux millions de bénévoles adultes au Québec* » et il importe de bien le comprendre. Reprenant les propos de son collègue Jacques T. Godbout, F. Dumont continue : « *le mieux est de situer cette activité associative entre deux frontières : d'une part, la sphère de la famille, du voisinage, des amitiés, où la solidarité est inspirée par l'appartenance ; d'autre part, les dépendances envers la société marchande et l'État, avec l'anonymat du contrat ou l'obligation de la prestation de services. (...) Il n'est guère possible de recenser tous les objectifs*

(6) On peut noter, entre autres, le retrait d'un projet de construction d'une centrale de production d'électricité alimentée au mazout et celui consistant à subventionner à 100 % des écoles privées de la communauté juive...

que ces groupes poursuivent. Ils sont innombrables. À la différence des programmes définis d'en haut par l'État ou les services publics, les initiatives communautaires surgissent de besoins concrets et des besoins des personnes. Leurs ressources d'adaptation sont proportionnées à l'aptitude qu'ont les individus à percevoir des problèmes, à l'imagination et au dévouement des intéressés ».

Ces organisations ont joué – et continuent de jouer – un rôle majeur dans la société québécoise, incarnant, à leur façon, un point de vue citoyen qui, au fil des ans, s'est acquis une forme certaine de légitimité, à telle enseigne que les grands « sommets » sociaux convoqués occasionnellement par le gouvernement québécois ne manquent pas de leur faire une place, au même titre que des secteurs comme les « syndicats » ou les « milieux des affaires ». On peut également mentionner le rôle majeur joué par les centres locaux de services communautaires (instance locale du réseau de la santé et des services sociaux) dans le soutien accordé aux initiatives des milieux, aux solidarités locales et aux actions entreprises par les citoyens. Depuis plusieurs décennies maintenant, l'apport professionnel de ces organisations auprès des organismes de ces secteurs a favorisé le développement des organismes communautaires.

Des dynamiques de concertation développées avec succès

Bien sûr, le dialogue n'est pas toujours aisé entre les décideurs nationaux et les régions mais, dans plusieurs dossiers, des dynamiques de concertation ont été développées avec succès. De fait, comme le rappellent plusieurs auteurs, le recours à la concertation et au partenariat est fermement ancré dans les façons de faire du Québec et souvent considéré comme une stratégie essentielle pour l'atteinte d'objectifs territoriaux. « *La stratégie de partenariat semble inévitable dans les petits milieux, car il faut bien faire avec moins. Il existerait, dans les petites collectivités, un contexte favorable au partenariat territorial : un mode de fonctionnement souple, un accès facile aux élus et autres décideurs, une proximité sociale, une connaissance de la communauté* » (Brassard et Gagnon, 2000). Dès lors, la conception d'une démarche de réflexion sur le développement social

québécois ne pouvait faire autrement que de chercher à mettre à contribution l'ensemble de ces acteurs et institutions locales et régionales qui, dans leurs pratiques, incarnaient déjà, à leur manière et sans la désigner comme telle, « *l'approche de développement social* ». Selon les organisateurs, deux questions s'avéraient fondamentales. La première : comment agir ensemble ou comment amener les acteurs des différents secteurs d'activité à élaborer ensemble une vision commune du développement social et à faire émerger les solidarités nécessaires pour la soutenir ? La seconde : comment faire autrement ou comment, dans le cadre de ces nouvelles solidarités, redéfinir les rôles des différents acteurs, ceux de l'État, de la société civile, des communautés et des individus ?

Estimant que le développement social est plus que l'ensemble des politiques sociales constituant le filet de sécurité sociale, qu'il doit interpellier l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, et convaincus que le développement social doit favoriser la participation sociale des personnes et se construire sur la base des solidarités naturelles des personnes, les organisateurs ont formulé une définition du développement social qui a ensuite été soumise aux débats : « *Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement, au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif, et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale. Dans cette optique, le développement social, le développement économique et le développement culturel sont des dimensions interdépendantes et complémentaires d'un projet de société* » (Conseil de la santé et du bien-être, 1997).

Pour entreprendre et mener à bien la démarche de réflexion, en rejoignant les personnes, les communautés et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, les organisateurs firent le choix d'associer à la démarche les instances régionales de concertation responsables du mandat de développement régional, soit les conseils régionaux de développement (7).

(7) L'assise régionale en matière de développement reposait sur les conseils régionaux de développement, chargés de concerter les différents acteurs économiques et sociaux de leur région, incluant les élus municipaux, et de définir avec eux les perspectives de développement. Ces structures disposaient d'un conseil d'administration où siégeaient des représentants des groupes organisés et des organismes publics locaux et régionaux. Depuis 2003, ces structures régionales ont disparu et sont remplacées par les conférences régionales des élus, structures également vouées à la concertation et au développement régional mais dans lesquelles les élus municipaux sont dorénavant fortement majoritaires.

Après avoir retenu la définition formulée *supra*, la démarche devait comprendre deux étapes : la première, celle des forums locaux et régionaux ; la seconde, celle du forum national. Chacune des régions du Québec a donc été invitée à mener une réflexion sur les enjeux propres à leurs milieux, sur les problématiques présentes dans les communautés, sur les actions en cours, sur les obstacles rencontrés, de même que sur les attentes des acteurs locaux et régionaux en regard des politiques nationales. La participation aux forums régionaux a été importante, permettant de rejoindre les principaux acteurs économiques et sociaux des communautés. Ces forums régionaux étaient précédés et préparés par des forums locaux tenus à l'échelle d'un quartier, d'une ville, d'un village ou d'un regroupement de villages.

En avril 1998 se tenait le forum national dont l'objectif était de permettre aux représentants des acteurs nationaux et aux représentants des régions d'échanger sur une vision renouvelée du développement social au Québec, ainsi que sur les moyens à prendre pour concrétiser cette vision renouvelée. Malheureusement, l'événement n'a pas vraiment donné lieu au dialogue souhaité entre les représentants des régions et les décideurs politiques. On a plutôt assisté à la rencontre de deux monologues exprimant des visions différentes (une vision « régionaliste » et un point de vue du central). Comment expliquer ce rendez-vous insatisfaisant ? Avec le recul, il est permis d'avancer l'hypothèse que le mouvement généré par la démarche de réflexion a pris une ampleur que n'avaient pas prévue les acteurs politiques qui, placés devant le fait de devoir recevoir l'expression des attentes des régions, ont préféré en rester aux « discours officiels ».

Le développement social au Québec : une légitimité reconnue

Même si, au moment du forum national, la démarche n'a pas donné lieu au dialogue souhaité entre les décideurs nationaux et les représentants des régions, elle n'en a pas moins permis que, au niveau des localités et des régions, naissent des structures solides de concertation, lesquelles viendront ensuite définir les enjeux de développement social de leurs milieux. Dans l'ensemble des régions du Québec (Samson et Morel, 2004), on a ainsi pu identifier les problématiques sociales sur lesquelles des actions devaient être posées. Au terme de cet exercice, le développement social au Québec avait désormais une légitimité reconnue ; il

pouvait compter sur la participation d'un nombre significatif d'acteurs issus de tous les horizons ; il était armé d'une définition qui était, à défaut d'être partagée, largement diffusée ; enfin, il s'étendait à l'ensemble des régions et pénétrait la plupart des communautés de vie du territoire québécois. Près de huit ans après le forum national, on se retrouve en présence non pas d'un mouvement concerté et coordonné, mais de ce qu'on pourrait désigner comme l'existence tangible d'une démarche soutenue de développement social. Qui sont les acteurs qui animent ces démarches ? Quelles sont leurs motivations ? Voilà des questions dont les réponses devraient éclairer la compréhension de l'évolution du développement social au Québec.

Une lecture commune des enjeux de développement social

Après les travaux de 1997-1998, les instances de concertation mises en place dans chacune des régions ont fait le choix de poursuivre leurs activités plutôt que d'y mettre un terme. Plusieurs raisons peuvent expliquer un tel choix : le fait que la réflexion sur le développement social ait amené les différentes organisations sectorielles à faire ensemble une lecture de l'état du développement social de leurs milieux et à identifier ensemble les enjeux importants tels que la pauvreté, l'exclusion sociale des jeunes et l'effritement des liens sociaux qui les ont fortement incités à se regrouper et à travailler ensemble.

Or, sur la base d'une lecture commune des enjeux de développement social de leurs milieux, ces organisations sectorielles ont pu constater que, bien souvent, les problèmes auxquels elles étaient confrontées étaient de même nature. Pour les institutions du réseau de la santé, la pauvreté, l'exclusion sociale des jeunes et l'effritement des liens sociaux constituaient de puissants déterminants de la santé et du bien-être (Comité ministériel sur la réduction des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2002). Pour le réseau de la sécurité du revenu, ces enjeux se trouvant au cœur même de leur mission, leur participation à ces lieux de concertation leur permettait de développer une connaissance plus fine des particularités locales et régionales. Pour le secteur scolaire, ces mêmes enjeux avaient une importance majeure au regard de la réussite scolaire des jeunes. Pour les acteurs économiques, ils constituaient des obstacles au développement économique du territoire. Pour le secteur municipal (8), ils se

(8) À cet égard, la loi 170 adoptée par le gouvernement du Québec est venue confier aux municipalités le mandat de concevoir des plans de développement incluant des enjeux de développement social.

matérialisaient invariablement dans les mêmes quartiers les plus difficiles de la ville. Les différents acteurs ont ainsi pu réaliser que plusieurs de leurs problèmes sectoriels trouvaient leurs racines dans un ensemble plus vaste. De là, il leur a été facile de prendre conscience qu'un travail commun sur ces enjeux permettrait à chacune des organisations de faire des gains intéressants au regard de leurs propres objectifs sectoriels. De même, ils ont pris conscience que leurs propres interventions dans les milieux avaient tout avantage à prendre appui et à s'arrimer avec les interventions menées par d'autres organisations. Des plans d'action intersectoriels ont donc vu le jour, des plans d'action qui mettaient à contribution les ressources et expertises de plusieurs de ces acteurs.

Les comités ou tables de concertation : des lieux de décision et d'action

Ainsi, de lieux ponctuels de concertation régionale qu'ils étaient en 1997-1998, ces comités ou tables de concertation sont devenus des lieux de décision et d'action, rejoignant en cela l'un des objectifs initiaux de la démarche : «... le Forum sur le développement social, loin d'être un aboutissement, devrait ouvrir la voie à un dialogue constant entre les acteurs sociaux, entre les divers paliers des services publics, entre les communautés, les localités, les instances municipales, régionales et nationales » (Conseil de la santé et du bien-être, 1997). Il faut bien comprendre ici que ces instances de concertation régionale différaient sensiblement d'une région à l'autre, tant dans leur fonctionnement, dans leur structure, dans leurs moyens que dans leurs processus décisionnels. Mais, qu'il s'agisse de comités rattachés à une structure existante (conférence régionale des élus), d'organismes autonomes soutenus par une entente formelle entre partenaires régionaux, la composition de ces instances demeure sensiblement semblable d'une région à l'autre.

On peut citer les principales catégories d'organismes présents : les instances régionales des ministères (Santé, Services sociaux, Éducation, Emploi, Solidarité sociale, Travail, Famille et Enfance, Condition féminine, Jeunesse, Affaires municipales, Environnement...), la conférence régionale des élus, les entreprises et milieux d'affaires, des regroupements syndicaux, des organismes de charité, des administrations municipales, des élus municipaux et nationaux, des organismes communautaires, des organismes voués au développe-

ment local, au développement économique communautaire, des entreprises d'insertion ou d'économie sociale, des citoyens et citoyennes (Samson et Morel, 2004). À titre d'illustration, l'instance de concertation régionale de Lanaudière (table des partenaires du développement social de la région de Lanaudière) ne compte pas moins de quarante de ces différents partenaires. Par ailleurs, plusieurs de ces instances de concertation régionale ont réussi à formaliser leurs rapports avec le gouvernement et « négocié » avec l'État des ententes contractuelles au regard d'objectifs de développement social impliquant plusieurs ministères et organismes publics. Dans la majorité des régions, ces instances régionales de concertation s'appuient sur des instances locales intervenant à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC) (9). Ces comités locaux reprennent sensiblement la même composition que les instances régionales, regroupant les acteurs intervenant dans les localités. Plusieurs de ces comités locaux comptent une vingtaine de partenaires.

La création du Bulletin développement social par les acteurs nationaux

Comme on le disait *supra*, au moment du forum national (avril 1998), la démarche n'a pas donné lieu au dialogue souhaité entre les décideurs nationaux et les représentants régionaux. Certaines suites ont cependant été données avec la contribution de certains de ces acteurs nationaux. En effet, dès 1999, constatant que sur le terrain le travail en développement social se poursuivait, les organismes nationaux initiateurs de la démarche ont été amenés à chercher les moyens de soutenir les initiatives locales et régionales en développement social. À cette fin, un bulletin d'information a été créé avec comme objectif premier de poursuivre la réflexion sur le développement social et de rendre compte des actions menées dans les milieux. Après des débuts plutôt modestes, la publication – *Le bulletin développement social* – repose aujourd'hui sur un partenariat regroupant plus d'une vingtaine de partenaires de différents secteurs d'activité. L'intérêt pour la publication, plutôt que de décroître avec le temps – ce qui aurait dû être un processus normal et inévitable – a continué de croître tant chez les différents partenaires que dans les localités et les régions.

Si, dans une première étape, les acteurs politiques ont eu pour réflexe de rester « en marge » de cette réflexion collective, notamment lors de

(9) Les municipalités régionales de comté (MRC) sont des regroupements de municipalités, constituant un espace sous-régional, à partir desquelles s'organisent certains services collectifs

l'événement national, ils ont probablement pu, avec le temps, en mesurer la pertinence. L'implication du gouvernement québécois dans ce « mouvement » du développement social a d'abord pris la forme d'ententes contractuelles de développement conclues avec plusieurs des régions du Québec (10).

Tel que le laissait entendre Linda Goupil, ministre d'État à l'Emploi, à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance en 2002 (Le Bulletin développement social, 2002), on peut affirmer que la démarche menée en 1997-1998 a incité le gouvernement du Québec à revoir ses positions en matière de développement social. Dans un premier temps, le Québec a produit un bilan (Gouvernement du Québec, 2000) de ses interventions en développement social, à l'occasion du Sommet de l'ONU sur le développement social tenu à Genève en juin 2000. Dans un second temps, en mars 2001, lors de son discours inaugural, le Premier ministre Bernard Landry annonçait l'intention du gouvernement « d'adopter une véritable stratégie de développement social ».

Un plan d'action gouvernementale de lutte contre la pauvreté

À cette fin, le gouvernement du Québec a confié au Secrétariat du Comité ministériel sur le développement social le mandat d'élaborer une stratégie québécoise de développement social (11), un cadre de référence pour les interventions gouvernementales devant permettre aux ministères sectoriels de situer leur action dans une logique commune. Cette intention gouvernementale ne verra jamais le jour, le gouvernement québécois faisant plutôt le choix d'orienter cette intention vers un objectif « d'élimination de la pauvreté », intention officialisée par l'adoption de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette même loi conduira ensuite à un plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Gouvernement du Québec, 2004).

Ce plan d'action gouvernemental affirme clairement s'inspirer de la démarche en développement social et miser sur la mobilisation des milieux pour agir : « Dans le cadre d'une stratégie visant l'engagement de tous les groupes de la société pour faire reculer la pauvreté et favoriser l'inclusion de

l'ensemble des femmes et des hommes du Québec, le développement d'une approche territoriale intégrée s'avère un enjeu important. Cette approche se caractérise par une concertation des intervenants, une intervention intersectorielle qui place l'amélioration de la situation des membres de la communauté au centre d'une action globale et qui améliore la capacité d'agir tant des collectivités que des individus qui la composent. Elle contribue à une meilleure synergie entre le développement économique local et le développement social, et un meilleur arrimage des stratégies sectorielles visant l'amélioration des conditions de vie des milieux défavorisés. L'approche territoriale constitue l'ancrage concret sur le terrain de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » (Gouvernement du Québec, 2004).

Dans cette perspective, des rencontres de travail ont déjà eu lieu entre des représentants du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille chargés de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental et des représentants régionaux porteurs du dossier développement social. Plus récemment, le gouvernement québécois publiait un document d'orientation « Briller parmi les meilleurs : la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec » (Gouvernement du Québec, 2004) qui situe le développement social parmi les sept orientations stratégiques retenues.

Un réseau pour soutenir les actions régionales et poursuivre la promotion du développement social

En octobre 2004, le Réseau québécois de développement social (RQDS) a été constitué. Formé des représentants des instances régionales portant dans leur milieu le dossier du développement social, qu'ils soient à l'emploi de conférences régionales des élus, de comités régionaux ou d'organismes autonomes, le RQDS a pour mandat de soutenir les actions régionales de développement social et de poursuivre la promotion du développement social. Cette organisation est encore modeste et dispose de peu de ressources. Elle n'en sera pas moins fort importante au cours des années qui viennent, autant pour la réalisation concrète sur le terrain d'objectifs nationaux liés à des enjeux majeurs de développement social (12) que pour favoriser une meilleure compréhension du développement social sur la base des actions

(10) Les régions de Lanaudière, de Québec, de la Mauricie et du Centre-du-Québec disposent d'une telle entente contractuelle avec le gouvernement québécois.

(11) « Une stratégie gouvernementale de développement social », texte inédit, Conseil exécutif, Secrétariat du comité ministériel du développement social, mars 2002.

(12) Des collaborations sont déjà en cours avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

menées dans les milieux. À cet effet, au moment même de sa formation, le RQDS adoptait le contenu d'une plateforme (13) qui vient formuler un certain nombre de valeurs, d'orientations et de conditions communes aux pratiques de développement social en cours dans les milieux. Bien sûr, il est encore prématuré de prétendre comprendre l'ensemble des processus, des dynamiques et des mécanismes à l'œuvre dans une telle approche. Mais il est cependant possible d'identifier un certain nombre de considérations découlant de l'observation du travail réalisé, en s'inspirant par exemple de publications récentes touchant les dimensions conceptuelles afférentes au développement social comme les notions de « participation sociale » (Thibault et al., 2000), de « capital social » (Bélanger, 2000), de « l'empowerment individuel » (Ninacs, 1999 ; Hancock, 2000) et de « l'empowerment communautaire », de « communauté » ou de « développement des communautés » (Ninacs, 1998).

Comprendre les rapports entre l'individu et la collectivité

La démarche sur le développement social faisait de la participation sociale la pierre d'assise de la définition préliminaire soumise aux débats. Cette définition rejoignait en grande partie celle formulée par l'ONU : « le développement social est une démarche visant à améliorer la capacité des gens à vivre en toute sécurité et à leur permettre de participer pleinement à la société » (14). Dans cet esprit, comment définir la participation sociale ? Dans un document préparé pour soutenir la réflexion, Marie-Claire Laurendeau et Gilles Desrosiers avancent que « Le concept de participation sociale renvoie (...) à deux notions distinctes, soit celle d'insertion, d'une part, et d'affiliation, d'autre part, l'une et l'autre s'inscrivant sur un continuum. Le continuum insertion-exclusion réfère à l'éventail des opportunités offertes par la société à l'individu pour agir et s'impliquer dans sa communauté, ainsi qu'à la qualité des rôles qu'il est appelé à jouer dans l'organisation sociale. (...) Le continuum affiliation-désaffiliation réfère quant à lui à l'engagement de l'individu envers sa communauté ainsi qu'à la qualité des liens qu'il tisse avec son milieu » (Laurendeau et Desrosiers, 1997).

Ce concept de participation sociale est essentiel pour comprendre et définir les rapports entre l'individu et la collectivité. De fait, « la partici-

pation sociale implique un échange réciproque entre l'individu et la collectivité ; elle met en cause, d'une part, la responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la vie en société et, d'autre part, la responsabilité individuelle d'agir en citoyen responsable » (15).

Sept ans après que la définition préliminaire a été diffusée dans l'ensemble des régions du Québec, il y a lieu de revenir sur cette définition et d'en proposer une vision qui s'appuie autant sur les écrits récents que sur les enseignements tirés des actions menées sur le terrain et de voir comment, en s'appuyant sur les nouvelles connaissances, on pourrait en découler une approche cohérente de développement social. On propose la définition suivante : « le développement social est l'ensemble des processus visant à permettre aux personnes de se développer et de participer à la vie sociale, dans des milieux de vie sécuritaires, stimulants, aptes à répondre aux besoins des individus et ouverts à la participation des citoyens, au sein d'une société inclusive, égalitaire, démocratique, respectueuse des droits et libertés de la personne et soucieuse du développement durable ».

Renforcer le potentiel des personnes et l'estime de soi

Cette définition place les personnes au cœur même de la finalité du développement social, les processus devant leur permettre de se développer pleinement et de participer activement à la vie sociale. On rejoint ici la notion d'« empowerment » des individus, notamment décrite par William Ninacs (1995), de même que se retrouvent intégrées les notions d'« inclusion » et d'« affiliation » de Marie-Claire Laurendeau et Gilles Desrosiers (1997). Cette orientation inscrite au cœur même de la finalité rejoint également les conclusions de nombreuses études menées dans le réseau de la santé québécois qui démontrent l'importance d'agir sur le renforcement du potentiel des personnes et sur le développement de l'estime de soi (Gouvernement du Québec, 2002). En outre, cette orientation est conforme aux pratiques et façons de faire observées dans les initiatives locales et régionales de développement social (Morel, 1999).

La deuxième partie de la définition met l'accent sur l'importance des milieux de vie pour favoriser

(13) « Une vision du développement social au Québec », document de référence (inédit) adopté par le Réseau québécois de développement social à Chicoutimi, 27 octobre 2004.

(14) Organisation des Nations unies, documents préparatoires au Sommet de Copenhague, 1994.

(15) Introduction du document « La participation comme stratégie de renouvellement du développement social » (Conseil de la santé et du bien-être, 1997).

le développement des individus et la participation sociale. Ces milieux de vie sont les espaces de proximité immédiats et naturels des personnes, à savoir la famille, l'école et le quartier pour les enfants et les jeunes, le milieu du travail, le quartier ou le territoire où sont dispensés les services publics essentiels, pour les adultes. De nombreuses études ont démontré que la qualité des milieux de vie a un impact favorable sur le développement des individus (16). Lorsque les personnes trouvent dans leur communauté les diverses formes de soutien requis pour leur sécurité et leur développement, et ceux de leurs proches, elles développent un sentiment de confiance ; ceci contribue au développement d'un sentiment d'appartenance à cette communauté puisque celle-ci répond adéquatement à leurs besoins.

Lorsque, de surcroît, la communauté se montre ouverte aux initiatives menées par les citoyens et qu'elle en favorise la réalisation, lorsque la communauté considère que la participation des citoyens est essentielle pour le mieux-être collectif, et qu'elle accepte de mettre en place les dispositifs requis pour permettre cette participation, la cohésion sociale s'en retrouve renforcée (17), de même que la résilience de la communauté. Un tel contexte favorise la participation des citoyens, la solidarité et l'exercice d'une citoyenneté active.

Les politiques publiques doivent garantir la protection sociale, l'égalité des droits

Si la deuxième partie de la définition portait sur la communauté, sur le quartier et les milieux de vie proches des personnes, la troisième partie concerne l'ensemble de la société, à travers les programmes et politiques visant la protection sociale, l'organisation des services publics et l'ensemble des modes de régulation sociale. Mettant l'accent sur le développement des personnes, la définition en appelle à des politiques, des programmes et des services publics qui favorisent le développement des individus et la participation sociale. Cela suppose que l'État adopte des politiques publiques qui soient garantes de protections sociales adéquates, des politiques publiques qui garantissent l'égalité des droits entre les personnes, des politiques publiques qui balisent (lois et règlements) les rapports entre les citoyens et les acteurs économiques.

Pour permettre aux individus de se développer pleinement et de participer activement à la vie sociale, il est de première importance d'agir sur le renforcement du potentiel des personnes, de leur

donner les moyens, de la petite enfance à l'âge adulte, de se prendre en charge, de développer leurs capacités et de mettre à profit leur capital humain. Cela par le biais du système d'éducation et des politiques familiales bien sûr, mais également grâce à l'arrimage nécessaire des réalités du monde économique à celles du développement social. On pense ici à la nécessaire amélioration des lois qui gouvernent le marché du travail, surtout la création d'emplois de qualité qui permettent aux individus d'avoir du contrôle sur leur vie et d'être récompensés pour les efforts accomplis (Marmot, 2004). Mesures qui devraient être facilitées en mettant à l'avant-scène de l'opinion publique la nécessité de développer la responsabilité sociale des acteurs économiques et de promouvoir en même temps la création de nouveaux modèles d'entreprise, principalement dans le domaine de l'économie sociale.

Développer la concertation, l'action solidaire et l'intersectorialité

Ces efforts tournés vers les individus devront être appuyés par toutes les actions qui aident à renforcer les diverses formes de solidarité locale. À ce chapitre, une contribution attendue devrait provenir des instances publiques afin qu'elles adaptent leurs pratiques institutionnelles et celles de leurs professionnels aux réalités et aux particularités des milieux. Il importe de mieux développer la concertation, l'action solidaire et l'intersectorialité et d'adapter les politiques et les programmes aux besoins des communautés locales. Enfin, pour pouvoir compter sur des politiques, des programmes et des services publics qui favorisent le développement des individus et la participation sociale, il importe de revoir les politiques nationales afin qu'elles garantissent toujours mieux et davantage le respect des droits et libertés des personnes et favorisent le processus de développement des communautés humaines et des milieux de vie.

Malgré les avancées décrites précédemment, rien n'est acquis. En 2005, l'évolution de deux dossiers majeurs viendra définir l'orientation que prendra le développement social au Québec : d'une part, les rapports entre les conférences régionales des élus et les autres acteurs régionaux et, d'autre part, les modalités de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les changements de gouvernement entraînent parfois des bouleversements importants dans le

(16) Robert Putnam (2000), principalement aux USA et Jean-Pierre Bélanger *et al.* (2000) au Québec ont démontré l'importance de ces dimensions.

(17) Idée chère à Ichiro Kawachi (Kawachi *et al.*, 1997).

fonctionnement des organisations. L'élection au Québec d'un nouveau gouvernement, en avril 2003, et certaines politiques mises en place depuis son arrivée ont eu pour conséquence de remettre en question des modes de fonctionnement qu'on croyait institutionnalisés. À cet égard, l'abolition des conseils régionaux de développement (18) et leur remplacement par les conférences régionales des élus (19) sont venus ébranler les lieux de concertation existants et fragiliser les partenariats. De quelle façon ces nouvelles instances réagiront-elles devant des enjeux sociaux auxquels les élus locaux n'avaient pas, jusqu'ici, à se confronter ? Quels seront les liens de collaboration entre ces nouvelles instances et les autres acteurs du milieu qui, depuis des années, avaient pu développer une expertise certaine pour agir sur des enjeux sociaux mais qui, en vertu des changements structurels survenus, se retrouvent exclus des lieux décisionnels et relégués au statut d'observateurs ?

Dans le même ordre d'idées, on ne saurait passer sous silence le fait que, dans plusieurs régions, on assiste à la mise en place de « politiques de développement social » portées par des instances municipales. Des villes importantes comme Montréal et Trois-Rivières ont arrêté à cet effet des décisions majeures alors que d'autres cheminent en ce sens. De même, à l'échelle locale, des initiatives semblables ont cours dans un certain nombre de municipalités rurales. Des élections auront lieu dans toutes les municipalités du Québec en novembre 2005, alors que, pour la première fois, un certain nombre de problématiques sociales feront partie des enjeux électoraux municipaux, ce qui, forcément, amènera au pouvoir des élus davantage informés de la présence de ces enjeux sociaux.

La pauvreté et l'exclusion sociale, au cœur des enjeux de développement social

Les questions de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont, depuis toujours, au cœur même des enjeux de développement social, des thématiques majeures et récurrentes des travaux menés dans l'ensemble des régions du Québec. En ce sens, la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale constituera un test déterminant. Essentiellement, cette stratégie repose sur trois éléments : des

mesures pour bonifier les prestations actuelles de l'assistance-emploi, des programmes et services pour prévenir la pauvreté et l'exclusion et favoriser l'insertion sociale, et une mobilisation large visant l'ensemble de la société.

Bien sûr, cette mobilisation large de l'ensemble de la société et « l'approche territoriale intégrée » promue par la stratégie gouvernementale interpellent directement les différents acteurs du développement social québécois. Cependant, pour susciter l'adhésion effective de ces acteurs, encore faut-il que les autres éléments de cette politique recueillent également l'appui des acteurs impliqués en développement social, car la mobilisation, la concertation et le partenariat ne se décrètent pas ! Ces processus doivent reposer sur une vision commune et partagée des objectifs sociaux à poursuivre et des moyens pour y arriver. Les acteurs locaux et régionaux du développement social adhéreront-ils sans réserve aux orientations de la stratégie gouvernementale en matière de bonification des prestations actuelles de l'assistance-emploi ou des programmes et services visant à prévenir la pauvreté et à favoriser l'insertion sociale ?

Vers une stratégie territoriale intégrée ?

De même, la stratégie gouvernementale affirme vouloir miser sur la mobilisation des milieux et propose une « stratégie territoriale intégrée » : *« Cette approche se caractérise par une concertation des intervenants, une intervention intersectorielle qui place l'amélioration de la situation des membres de la communauté au centre d'une action globale et qui améliore la capacité d'agir tant des collectivités que des individus qui la composent. Elle contribue à une meilleure synergie entre le développement économique local et le développement social, et un meilleur arrimage des stratégies sectorielles visant l'amélioration des conditions de vie des milieux défavorisés »* (Gouvernement du Québec, 2004).

Au-delà de cet énoncé vertueux, quelle forme concrète prendra cette « approche territoriale intégrée » ? Comme cela a été trop souvent le cas par le passé, doit-on craindre que le tout repose sur une planification définie par l'appareil gouvernemental, sur des objectifs et des stratégies uniformes pour l'ensemble des régions et pour lesquels seront définis de simples rôles d'exécutants pour

(18) Instances régionales mises en place pour assurer la concertation des acteurs économiques, sociaux et politiques dans les dossiers de développement régional.

(19) Instance formée majoritairement d'élus municipaux d'une région et qui porte le mandat de développement régional, laissant le soin aux élus de définir la façon dont ils s'assureront de la contribution des autres acteurs régionaux et de la société civile.

les acteurs locaux et régionaux ? Ce serait là un net recul de l'approche de développement social et un déni du cadre d'intervention avancé par le document gouvernemental. Sans pousser l'optimisme jusqu'à imaginer que « l'approche territoriale intégrée » puisse rejoindre en tous points les pratiques de concertation et de partenariat développées sur le terrain par les acteurs de développement social, il est permis de croire qu'une volonté de collaboration s'exprime. Ces événements politiques viendront influencer, d'une façon ou d'une autre, les pratiques de développement social et de lutte contre la pauvreté et

l'exclusion sociale. Mais, au-delà de ces importantes décisions politiques et administratives, les acteurs sociaux impliqués dans les instances de concertation en développement social dans les différents milieux continueront leurs activités, en fonction des planifications stratégiques régionales d'ores et déjà définies, ainsi qu'en fonction des plans d'action de chacune des organisations. Les exemples sont nombreux pour témoigner du fait que les pratiques qui ont pris naissance et qui se sont développées dans les milieux ont fini par s'imposer et par influencer les décideurs politiques et administratifs.

Références bibliographiques

Bélangier J.-P., Sullivan R. et Sévigny B., 2000, *Capital social, développement communautaire et santé publique*, ASPQ Éditions, Montréal.

Brassard M.-J., Gagnon C., 2000, *Quelle gouvernance pour les communautés locales ?*, in *Gouvernance et territoires ruraux : éléments d'un débat sur la responsabilité du développement* (sous la dir. de Carrier M. et Côté S.), Presses de l'Université du Québec.

Centraide du Grand Montréal, 2000, « Bâtir des communautés d'entraide et soutenir leur capacité d'agir », document de réflexion, Montréal.

Conseil de la santé et du bien-être, 1996, rapport du colloque « Pour favoriser le potentiel des personnes et des communautés », Montréal.

Conseil de la santé et du bien-être, 1997, « La participation comme stratégie de renouvellement du développement social », document de réflexion, Montréal.

Conseil de la santé et du bien-être, 1997, « Forum sur le développement social : présentation de la démarche », document de réflexion, Montréal.

Dumont F., 1997, *Raisons communes*, Montréal, Les Éditions du Boréal.

Favreau L., 2002, *La lutte contre la pauvreté aujourd'hui : quelle(s) stratégie(s) ?*, Chaire de recherche en développement communautaire, Université du Québec en Outaouais.

Gouvernement du Québec, 1991, Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Gouvernement du Québec 1992, « La Politique de la santé et du bien-être », ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec, 2000, « Le développement social au Québec : bilan au regard des décisions prises au Sommet mondial pour le développement social, 1995-2000 », rapport du ministère du Conseil exécutif.

Gouvernement du Québec, 2002, « Orienter et soutenir l'action ! La réduction des inégalités liées à la pauvreté en matière de santé et de bien-être », rapport du Comité ministériel sur la réduction des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Gouvernement du Québec, 2002, « Une stratégie gouvernementale de développement social », document de réflexion inédit, ministère du Conseil exécutif, Secrétariat du comité ministériel du développement social.

Gouvernement du Québec, 2004, *Briller parmi les meilleurs : la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, rapport sur les priorités d'action du Gouvernement du Québec, ministère du Conseil exécutif.

Gouvernement du Québec, 2004, « Concilier liberté et justice sociale un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Hancock T., 2000, « Social development and public health » (conférence), Journées annuelles de santé publique, Montréal.

Kawachi I. et al., 1997, *Social capital, income inequality, and mortality*, **American Journal of Public Health**, vol. 87, n° 9.

Laurendeau M.-C. et Desrosiers G., 1997, *Enfance-jeunesse et participation sociale*, in « La participation comme stratégie de renouvellement du développement social » (sous la direction du Conseil de la santé et du bien-être).

Leroux R. et Ninacs W., 2002, « La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés », Institut national de santé publique du Québec.

Lévesque B., Bourque G. L. et Vaillancourt Y., 1999, *Le modèle québécois : un modèle dépassé ou à la recherche d'un nouveau paradigme ?*, Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES), UQAM, **Développement social**, vol. 1, n° 1.

Lévesque M., Jean B. et White D., 2002, « Les conceptions du développement social : le point de vue des acteurs », rapport de recherche, Université de Montréal.

Marmot M., 2004, *The Status Syndrome, How Social Standing Affects our Health and Longevity*, New York, Times Books, Henry Holt and Company.

Morel M., 2004, *Entrevue avec Louis Favreau*, revue **Développement social**, vol. 5, n° 1.

Morel M., 2002, *Entrevue avec Mme Linda Goupil*, **Développement social**, vol. 3, n° 2.

Morel M., 1999, *Le développement social dans les localités et les régions : des discours... à l'action !*, **Développement social**, vol. 1, n° 1.

Ninacs W. A., 1995, *Le service social et la pauvreté : de la redistribution des ressources à leur contrôle ?*, Université Laval, **Service social**, vol. 44, n° 1.

Ninacs W. A., 1998, *Regard sur les approches de développement*, **Solidarité rurale du Québec**.

Ninacs W. A., 1999, *Empowerment et organisation communautaire*, in **Vision globale, visée locale** (sous la dir. de Després G., Guilbert M. et Tourigny R., Montréal, RQIIAC).

Ninacs W. A., 2001, « Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec », Université Laval, Québec, 2001.

Renaud M., 1994, *Expliquer l'inexpliqué : l'environnement social comme facteur clé de la santé*, *Interface*.

Réseau québécois de développement social, 2004, *Une vision du développement social au Québec* (inédit).

Putnam R., 2000, *Bowling Alone: the collapse and revival of american community*, New York, Simon et Schuster.

Samson M., Morel M., 2004, *Le développement social dans les régions du Québec*, **Développement social**, vol. 4, n° 3.

Thibault A., Lequin, M. et Tremblay M., 2000, « Cadre de référence de la participation publique (démocratique, utile et crédible) », rapport de recherche pour la Conseil de la santé et du bien-être, Québec.

